

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° DC 2025-04-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**MIS EN LIGNE LE****Date de convocation :** 05 décembre 2025**22 DEC. 2025****Nombre de membres :** en exercice : 118

Présents : 68 Pouvoirs : 5

Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Bernard AMEILBORNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURRON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Stéphane CANUTO (QUEUILLE) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

**Absents ayant donné procuration :**

Didier BOURNAT (Moureuil) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuil)  
 Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel) ayant donné procuration à Simon ADDERLEY (Saint Angel)  
 Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)  
 Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)  
 Jean-Luc TIXIER (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)

Madame Sylvie DURANTEL a été élue secrétaire de séance.

**Objet : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR  
LES COMMUNES DE BUSSIERES PRES PIONSAT, LA CELLETTE, ROCHE D'AGOUX,  
SAINT ELOY LES MINES, SAINT MAIGNER ET SAINT MAURICE PRES PIONSAT**

Les Conseils Municipaux des communes de Bussières près Pionsat, La Cellette, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Maigner et Saint Maurice près Pionsat ont sollicité le transfert de la compétence « assainissement non collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

(Bussières près Pionsat : délibération du 25/11/25, La Cellette : délibération du 03/11/25, Roche d'Agoux : délibération du 03/10/25, Saint Eloy les Mines : délibération du 02/12/25, Saint Maigner : délibération du 25/07/25, Saint Maurice près Pionsat : délibération du 10/10/25).

Conformément aux statuts du Syndicat de Sioule et Morge modifiés par l'arrêté du Préfet du Puy de Dôme n°20221691 en date du 17 novembre 2022, le transfert de cette compétence optionnelle est subordonné à l'accord de l'organe délibérant du Syndicat.

Le Président propose donc au Comité Syndical d'approuver le transfert de la compétence « assainissement non collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour ces 6 communes.

*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 4 décembre 2025.*

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité (73 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :**

- APPROUVE le transfert de la compétence « assainissement non collectif » par les communes de Bussières Près Pionsat, La Cellette, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Maigner et Saint Maurice Près Pionsat à compter du 1er janvier 2026,
- CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Pardoux,  
Le 13 décembre 2025

Le Président,  
Luc CAILLOUX

